



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
AUTORITE DE REGULATION
DE LA POSTE ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE
N° 01 /2023

POUR LA SELECTION DU OU DES OPERATEURS EN VUE DE LA FOURNITURE DU SERVICE
UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES POUR LA COUVERTURE DE 1400
LOCALITES A FAIBLE DENSITE DE POPULATION

Conformément aux dispositions de la loi n°18-04 du 10 mai 2018 fixant les règles générales relatives à la poste et aux communications électroniques et du décret exécutif n°18-247 du 09 octobre 2018 fixant les modalités de gestion du fonds d'appui du service universel de la poste et du service universel des communications électroniques, et en application de l'arrêté ministériel du 26 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 15 juin 2023 fixant le calendrier d'exécution de la procédure d'adjudication par appel à la concurrence relatif à la fourniture du service universel des communications électroniques pour la couverture, par un réseau public de télécommunications mobiles, des localités à faible densité de population, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (« ARPCE ») lance le 25 juillet 2023 un avis d'appel à la concurrence pour le choix d'un ou de plusieurs opérateurs. Le présent appel à la concurrence est destiné aux opérateurs de communications électroniques, titulaires de licence d'établissement et d'exploitation de réseau public de télécommunications mobiles.

Les opérateurs intéressés, peuvent retirer le Dossier d'Appel à la Concurrence (DAC) au siège de l'Autorité de régulation sis au : 1, rue Kaddour RAHIM, 16005 Hussein-Dey Alger, et ce jusqu'au 30 juillet 2023 de 9h00 à 16h30 contre paiement d'un montant de cinq cent mille dinars algériens (500.000,00 DA) par virement au compte de l'Autorité de Régulation de la poste et des communications électroniques, Banque CPA, agence d'Hussein Dey, n° 004 00118 40 10004695 40.